

ACCORD DE FIN DE CONFLIT CHEZ NEUHAUSER MAUBEUGE

Les délégués CGT et la direction de Neuhauser ont conclu lundi 11 mars au soir un accord de fin du conflit social engagé depuis le 28 février, soit 12 jours de grève massivement suivie par le personnel du site.

Cet accord porte sur les points suivants :

- **Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires (NAO)** : la direction s'engage à anticiper cette négociation. Une réunion est organisée dès aujourd'hui pour définir le calendrier de cette négociation.
- **Organisation du temps de travail et horaires** : la direction confirme que l'augmentation de l'activité nécessite une organisation de la production en 7 jours sur 7 pour le site Maubeuge 2 (viennoiserie) et 6 jours sur 7 pour Maubeuge 1 (boulangerie).
La direction s'engage à créer des groupes de travail et des négociations avec des représentants du Comité d'Entreprise et du CHSCT pour définir les modalités de ces organisations du temps en tenant compte des contraintes qu'elles entraînent sur la vie personnelle des salariés. L'objectif est d'aboutir pour la fin du mois de mars. Jusque là, les organisations actuelles du temps de travail resteront inchangées.
- **Conditions de travail** : la direction s'engage à poursuivre les améliorations des équipements, notamment pour les postes d'emballage, fabrication des pains au raisin, filmeuse, etc. de manière à réduire la pénibilité du travail. Un groupe de travail sera mis en place et une échéance au 30/6/13 a été fixée pour prendre les mesures d'investissement nécessaires.
- **Traitement des heures de grève** : 1/3 sera pris en charge par l'entreprise et rémunéré, 1/3 sera retenu sur les salaires à raison d'un jour par mois à compter de la paie de février, 1/3 pourra être pris sur les congés payés et les repos compensateurs. La prime d'assiduité (18€ par mois) sera maintenue en février et mars.
- **La direction s'engage à ne pas poursuivre en justice les salariés grévistes pour les faits qui se sont produits pendant la grève, notamment l'entrave à la circulation des camions.**

La reprise du travail est fixée au mardi 12 mars au matin.